

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 23 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois octobre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de La Roche-Neuville se sont réunis à la mairie de la commune déléguée de Loigné sur Mayenne, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FORVEILLE, Maire, après convocation adressée le 16 octobre 2023.

Etaient présents : Jean-Paul FORVEILLE, Céline COTTEREAU, Christophe DELOGÉ, Nathalie CHARTIER, Philippe HOUDU, Nicole PLANCHENAU, Jean-Marie CHAUVEAU, Jean-Yves TAROT, Pascal PAILLARD, Stéphanie BOULAY, Jérôme LEGRAND, Julie MARSOLLIER, Matthieu TALOIS.

Membres absents excusés : Florence MICHEL, Hugo SANTOS, Alexandra AUBERT, Anne POILANE, Guillaume COUSIN, Mélisa LE QUELLEC.

Secrétaire de séance : Christophe DELOGÉ

Nombre de membres en exercice :	19
Quorum de l'assemblée :	10
Nombre de Membres présents :	13
Absents ayant donné pouvoir :	00
<u>Votants</u>	13

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil municipal du 05/10/2023..... 1
 2. Location de la Boulangerie de Loigné sur Mayenne – Bail commercial au 01 janvier 2024 1
 3. Décision modificative n° 02/2023 au Budget général de la commune 2
- Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil municipal du 05/10/2023

PROPOSITION : M. le Maire propose au Conseil municipal, s'il n'y a pas d'observation particulière, d'approuver le procès-verbal de la réunion du 05 octobre 2023.

DECISION : A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 05 octobre 2023.

2. Location de la Boulangerie de Loigné sur Mayenne – Bail commercial au 01 janvier 2024

DCM 2023-10-D-09

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

EXPOSE : M. le Maire informe le Conseil municipal que M. Baptiste CHENAY, souhaite louer l'immeuble de la boulangerie sis 1 rue de Normandie sur la commune déléguée de Loigné sur Mayenne à LA ROCHE-NEUVILLE, pour y exercer son activité de Boulanger pâtissier, à compter du 01/01/2024.

M. le Maire invite le Conseil municipal à procéder à un vote à bulletins secrets.

Le résultat du vote est le suivant :

- 13 votants
- 13 suffrages exprimés
- 13 voix **POUR** louer à compter du 1^{er} janvier 2024, à M. Baptiste CHENAY, Boulanger pâtissier, l'immeuble de la boulangerie à Loigné Sur Mayenne.

PROPOSITION : Au regard des éléments exposés, M. le Maire propose au Conseil municipal :

- De louer à compter du 1^{er} janvier 2024, à M. Baptiste CHENAY, Boulanger pâtissier, demeurant à Château-Gontier-sur-Mayenne, l'immeuble de la boulangerie à Loigné Sur Mayenne, représentant une surface louée de 203 m² ;

- De fixer le montant du loyer à **750 € HT par mois**, hors charges, payable d'avance ; ce loyer sera révisable chaque année au 1^{er} janvier ;
- De dire que la taxe foncière sera à la charge du locataire ;
- Une attestation d'assurance du local devra être transmise chaque année à la mairie ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le bail commercial qui sera conclu devant Me JOSSET, notaire à Château-Gontier ;
- Les frais d'acte notarié seront à la charge du locataire.

DECISION : A l'unanimité, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire.

3. *Décision modificative n° 02/2023 au Budget général de la commune*

DCM 2023-10-D-10

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

EXPOSE : Faisant suite à des ajustements concernant la section d'investissement, M. le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la décision modificative budgétaire suivante :

Section d'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
- Art. 2151-440 – Réseaux de voirie	+ 5 800 €		
- Art. 2313-535 - Travaux locaux sportifs	- 5 800 €		
TOTAL DEPENSES	0 €	TOTAL RECETTES	0 €

DECISION : A l'unanimité, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

ACTES PRIS PAR LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Devis signés :

- **Au Cœur des Jardins** : Lotissement Espace Ferdinand Barais : **4 824.00 € TTC**

Abandon du droit de préemption :

Propriétaire	Adresse propriété	Parcelles concernées
JARRY/PIAU/MEIGNAN	5B rue des Vignes à Loigné sur Mayenne	N° AC 1

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ *Prochaine réunion CM : jeudi 09 novembre*

L'ensemble des dossiers inscrits à l'ordre du jour ayant été examiné, M. le Maire clôt la séance à **21h15**.

Liste des délibérations de l'organe délibérant

N° délibération	Libellé	Décision
2023-10-D-09	Location de la Boulangerie de Loigné sur Mayenne – Bail commercial au 01 janvier 2024	Approuvée
2023-10-D-10	Décision modificative n° 02/2023 au Budget général de la commune	Approuvée
Le secrétaire de Séance Christophe DELOGÉ 		Le Maire Jean-Paul FORVEILLE 